

## PROCÈS-VERBAL DE LA SECTION FOOTBALL ANIMATION DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Réunion du mardi 31 mai 2022

Co-Présidence : MM. Alain Huc - Gaëtan Odin

Présents : MM. Henri Blanc – Claude Fraysse – Gabriel Jost

Absents : MM. Mohamed Belmaaziz – Thierry Bres - Benjamin Caruso – Marc Goupil – Antoine Jimenez – David Legras

Excusés : MM Hicham Akrouh – Gilbert Malzieu – Guy Rey

Le procès-verbal de la réunion du mardi 24 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football.**

### SECTION U6/U7

#### JOURNÉE NATIONALE DÉBUTANTS

Ce samedi 14 mai 2022, sous le soleil, s'est déroulée la journée nationale des débutants.

Cette journée s'est réalisée sur trois sites Poussan, Sauvian et Valergues.

Les débutants U7 le matin et U6 l'après-midi.

La section Football Animation remercie les mairies de Poussan, Sauvian et Valergues de nous avoir prêté les installations sportives.

Elle remercie les clubs du CA POUSSAN, du FC SAUVIAN et de l'AS VALERGUES pour son soutien en matériel, la mise en place des terrains et l'aide à l'organisation de cette journée en personnel bénévole et arbitres.

Nous remercions Hérault Sport pour la mise à disposition des cars podium et l'implication de son personnel lors de cette journée.

Enfin le District remercie les personnes des différentes sections ayant participé à l'organisation de cette journée nationale des débutants.

Cette journée a été une totale réussite après deux années Covid.

Les structures gonflables ont été fortement appréciées.

Un petit Bémol l'absence non excusée d'une dizaine d'équipe U6 sur le site de Sauvian impliquant une réorganisation complète de la rotation U6.

Chaque joueur ayant participé à cette journée a reçu un goûter et en cadeau un maillot de la part du District.

#### ERRATUM

L'Officiel 34 N° 40 du 27 mai 2022

Poule F – plateau à Lunel GC

**ST AUNES GS**

**Amende : 28 € (forfait non notifié)**

**EST ANNULÉ**

**Mail le vendredi 13 mai 2022**

## SECTION U10

### FORFAITS

---

#### PLATEAUX MÉLANGÉS DU 14/05/2022

Poule A – plateau à Cœur Hérault

**FC LAMALOU**

**Amende : 28 €** (forfait non notifié)

En application des dispositions de l'Article 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

### ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

---

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

#### PLATEAUX MÉLANGÉS DU 14/05/2022

Poule A – plateau à Cœur Hérault

**CŒUR HERAULT**

**Amende : 5 €** (Dirigeant)

## SECTION U12

### ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

---

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

#### **BEZIERS AS 3**

55903.1 – U12 niveau 1 (A) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

#### **THONGUE ET LIBRON FC 2**

55903.1 – U12 niveau 1 (A) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

#### **GIGEAN RS 2**

55904.1 – U12 niveau 1 (A) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

## SECTION U13

### ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

---

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

#### **US BEZIERS 1**

56202.1 - U13 niveau honneur (A) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

#### **GRABELS US 1**

56174.1 - U13 niveau excellence (D) du 21/05/2022

**Amende : 10 € (arbitre + arbitre assistant)**

#### **BOUZIGUES LOUPIAN AC 1**

56082.1 - U13 niveau excellence (B) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

#### **POUSSAN CA 2**

56082.1 - U13 niveau excellence (B) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

#### **JACOU CLAPIERS FA 2**

56172.1 - U13 niveau excellence (D) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

#### **FC THONGUE LIBRON 1**

55768.1 - U13 niveau 1 (A) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (arbitre assistant)**

#### **LATTES AS 1**

56562.1 - U13 Interdistrict (A) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (banc)**

#### **E F C BEAUCAIRE 1**

56562.1 - U13 Interdistrict (A) du 21/05/2022

**Amende : 5 € (banc)**

---

### **FEUILLES DE MATCH ADRESSÉES HORS DÉLAIS**

---

Vu les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délais :

#### **MF ACADEMY 1**

55857.1 - U13 niveau 1 (C) du 21/05/2022

**Amende : 50 € : 3<sup>ème</sup> H.D\* (cachet de la poste du 27/05/2022)**

#### **BOUZIGUES LOUPIAN AC 1**

56082.1 - U13 niveau excellence (B) du 21/05/2022

**Amende : 50 € : 2<sup>ème</sup> H.D\* (cachet de la poste du 27/05/2022)**

\*H. D : hors délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

## FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES – DÉCISIONS

---

### LATTES AS 2

55859.1 – U13 niveau 1 (C) du 21/05/2022

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°40 du 27/05/2022,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

**La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe de LATTES AS 2 pour en reporter le bénéfice à l'équipe de FRONTIGNAN AS 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

### FRONTIGNAN AS 4

55947.1 – U12 niveau 1 (B) du 21/05/2022

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°40 du 27/05/2022,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

**La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe de FRONTIGNAN AS 4 pour en reporter le bénéfice à l'équipe de LATTES AS 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

### JUVIGNAC AS 1

56246.1 – U13 niveau honneur (B) du 21/05/2022

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°40 du 27/05/2022,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

**La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe de JUVIGNAC AS 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe de ST GEORGES RC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

### MONTARNAUD AS 1

56337.1 – U12 niveau excellence (A) du 21/05/2022

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°40 du 27/05/2022,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

**La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe de MONTARNAUD AS 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe des DOCKERS SETE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

### MAUGUIO CARNON US 3

56513.1 – U12 niveau honneur (B) du 21/05/2022

Vu le rappel publié dans l'Officiel 34 N°40 du 27/05/2022,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT »,

**La Commission dit match perdu par pénalité -1 (moins 1) point avec amende de 50 € à l'équipe de MAUGUIO CARNON US 3 pour en reporter le bénéfice à l'équipe de M. PAILLADE MERCURE 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Les Co-Présidents,  
**Alain Huc**  
**Gaëtan Odin**

Le Secrétaire de séance,  
**Henry Blanc**